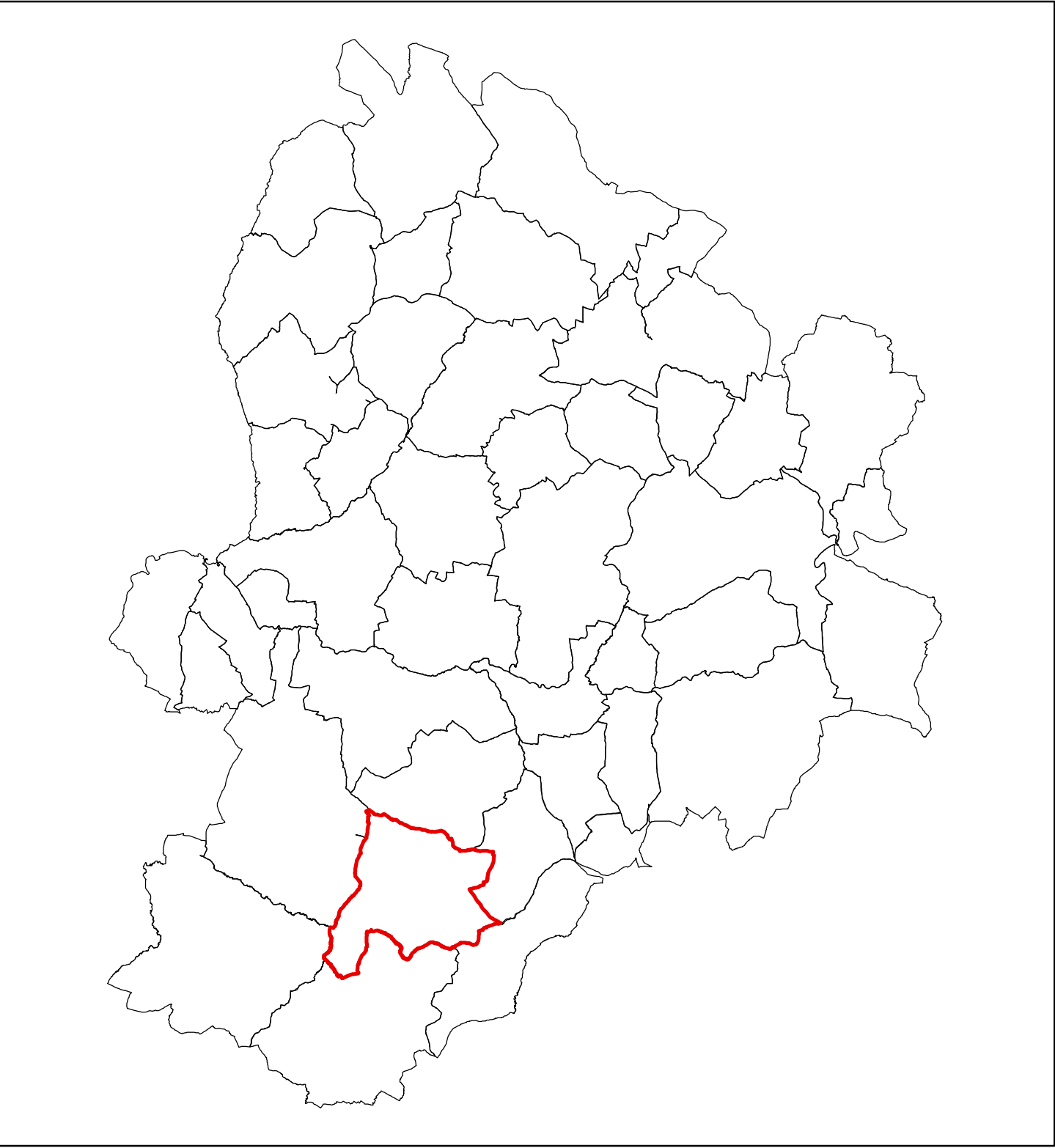




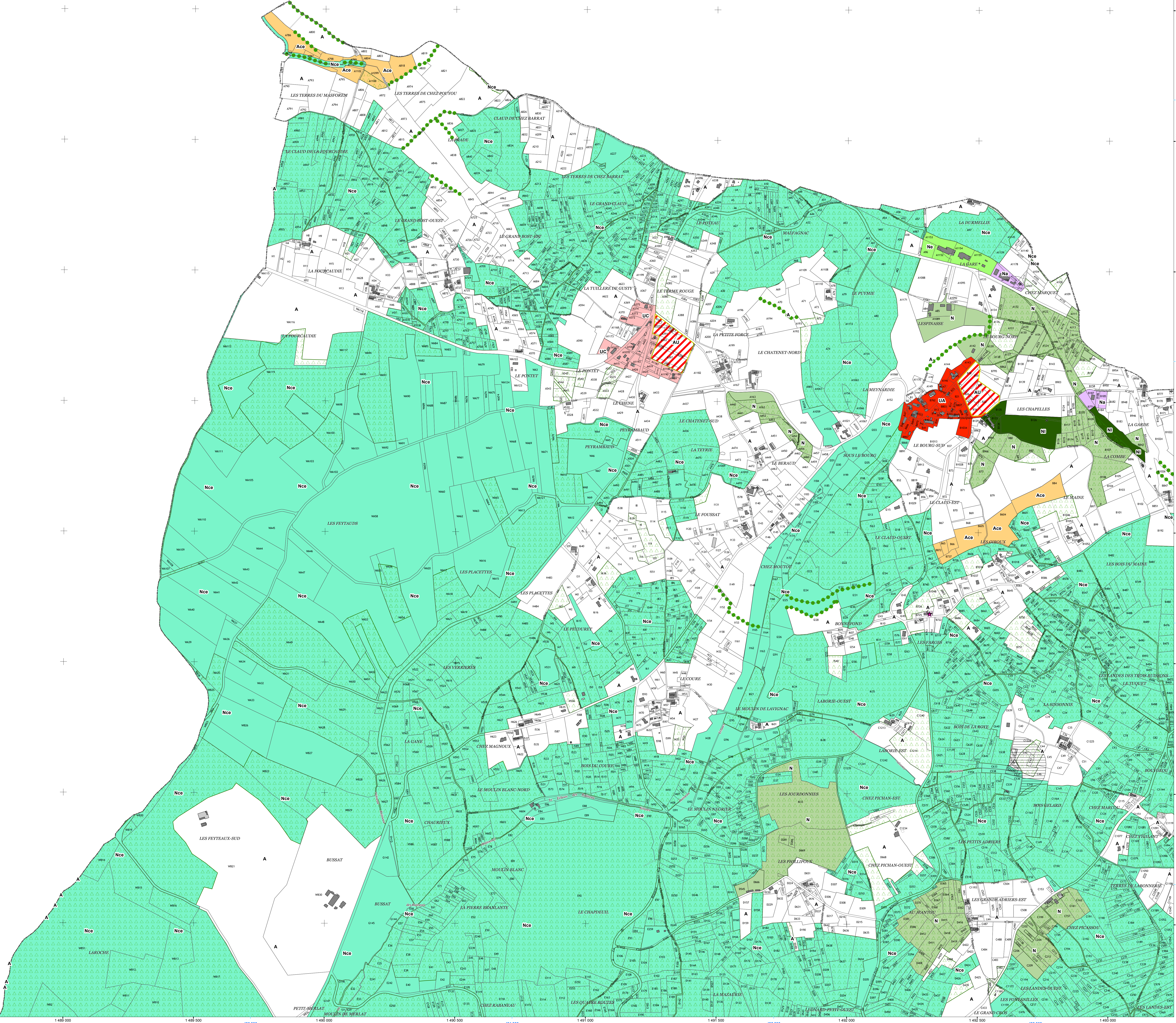
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DU PERIGORD RIBERACOIS

Pièce 4.B : Règlement graphique - Siorac de Ribérac
Echelle : 1/5000

Septembre 2024



Zonage	
Zones urbaines	
	UA : Centre-bourg ancien
	UAm : Centre-bourg ancien en ass. autonome
	UAm : Centre-bourg ancien de Montignier
	Uap : Zone urbaine du centre-bourg définie sur le périmètre ZPH de l'IAUP
	Uap : Secteur de la zone urbaine qui en raison de sa configuration (situation sur un point haut, forte pente) nécessite une réglementation particulière sur les hauteurs de l'habitat
	UB : Zone urbaine d'extension récente
	UB : Zone urbaine d'extension récente en ass. autonome
	UB : Secteur subissant des hauteurs de 3m en lien avec l'existant, et correspondant au champ d'application de l'IAUP
	UB : Zone urbaine d'extension récente de Montignier
	UB : Secteur correspondant au champ d'application de l'IAUP
	UC : Zone urbaine mixte au tissu bâti existant
	UC : Zone urbaine mixte au tissu bâti existant en ass. autonome
	UC : Zone urbaine mixte au tissu bâti existant de l'IAUP
	UC : Secteur correspondant au champ d'application de l'IAUP et pouvant contenir des vestiges archéologiques
	UE : Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêt coll. ou services publics
	UE : Zone urbaine à vocation de loisirs
	UI : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales
	UI : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales en ass. autonome
	UI : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles
Zones urbaines	
	AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
	Alu : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation en ass. autonome
	Alu : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation de Montignier
	Alu : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
	Alu : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
Zones naturelles	
	N : Zone naturelle
	N : Zone naturelle de préservation des continuités écologiques
	N : Zone dédiée aux activités économiques isolées
	N : Zone naturelle destinée aux activités de l'aire d'étude de l'IAUP
	N : Zone de carrière
	N : Zone naturelle dédiée aux équipements d'intérêt collectif et services publics
	N : Zone naturelle dédiée à l'activité de commerce équestre
	N : Quartiers isolés
	N : Zone naturelle dédiée aux aménagements légers nécessaires à des activités de loisirs
	N : Zone naturelle dédiée à l'implantation de panneaux photovoltaïques
	N : Zone naturelle destinée aux campings, hébergements touristiques, gîtes
	N : Zone naturelle destinée aux extensions de chantiers d'habitat et gîtes et leurs annexes
	N : Zone naturelle destinée à un parc zoologique sur la commune de La Tour Blanche-Cercles
Zones agricoles	
	A : Zone agricole
	A : Zone agricole de préservation des continuités écologiques
	A : Zone agricole à enjeux paysagers
Prescriptions	
	R : Requête d'information (RPP)
	A : Aléas des zones inondables - crue décennale
	E : Emplacement réservé
	E : Élément naturel identifié au titre de l'article L.151-23 du CU
	S : Secteur soumis à OAP au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU
	L : Limites basses à protéger au titre de l'article L.151-23 du CU
	L : Limites basses à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
	L : Limites basses à protéger au titre de l'article L.151-11-2
Informations	
	S : Suppression de gaz
	P : Périmètre de protection immédiate de captage, Périmètre de protection rapproché de captage

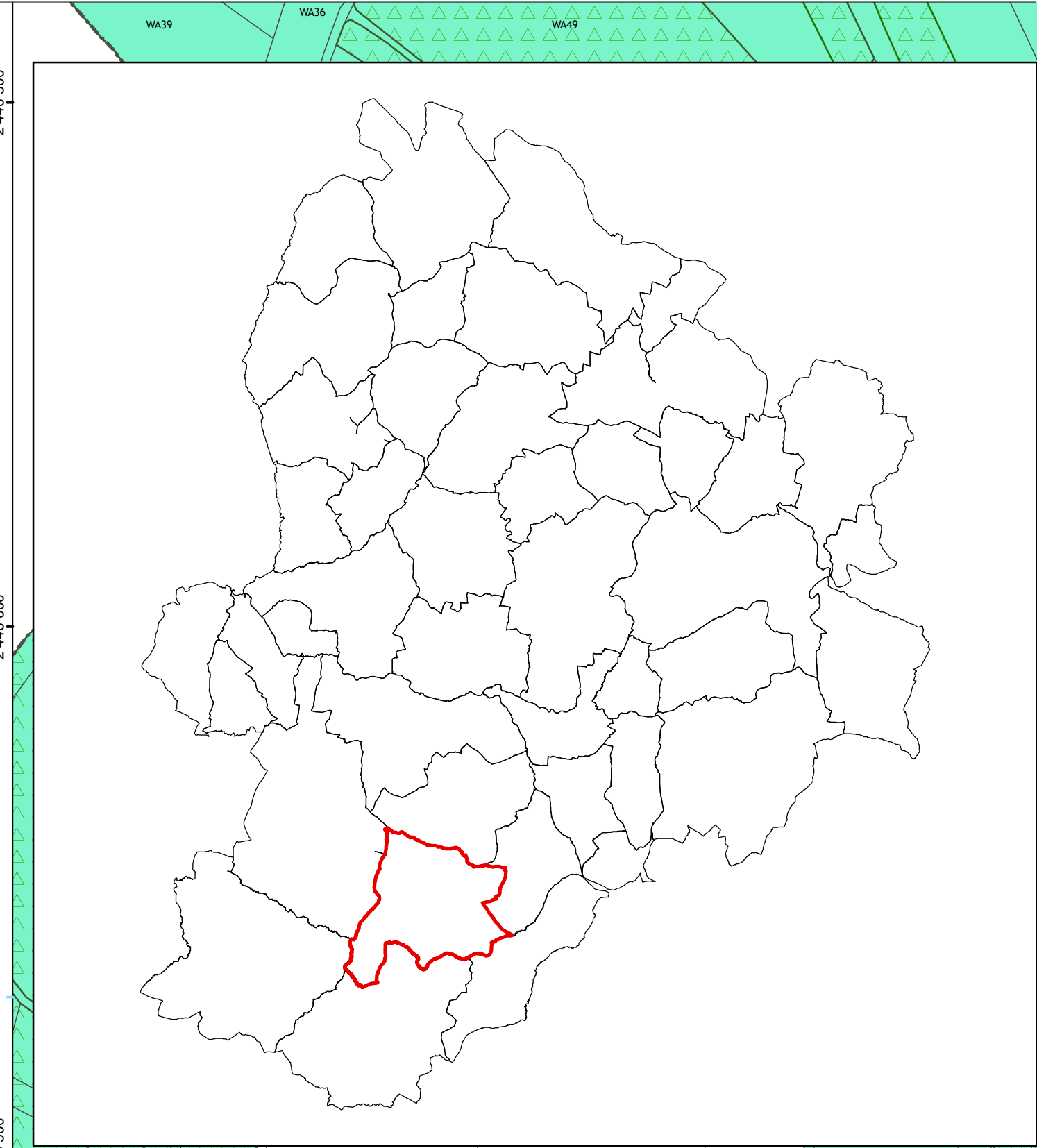




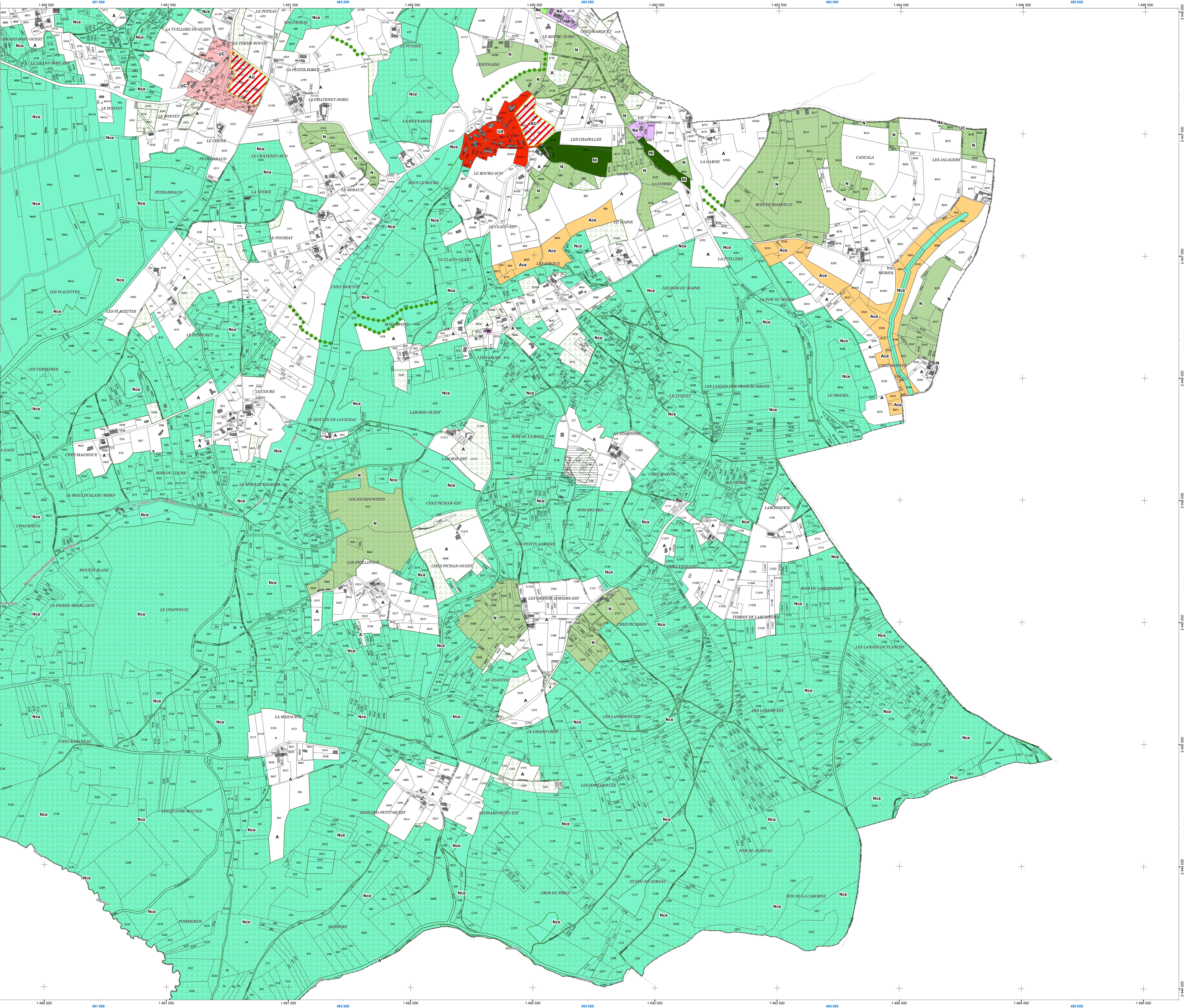
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DU PERIGORD RIBERACOIS

Pièce 4.B : Règlement graphique - Siorac de Ribérac
Echelle : 1/5000

Septembre 2024

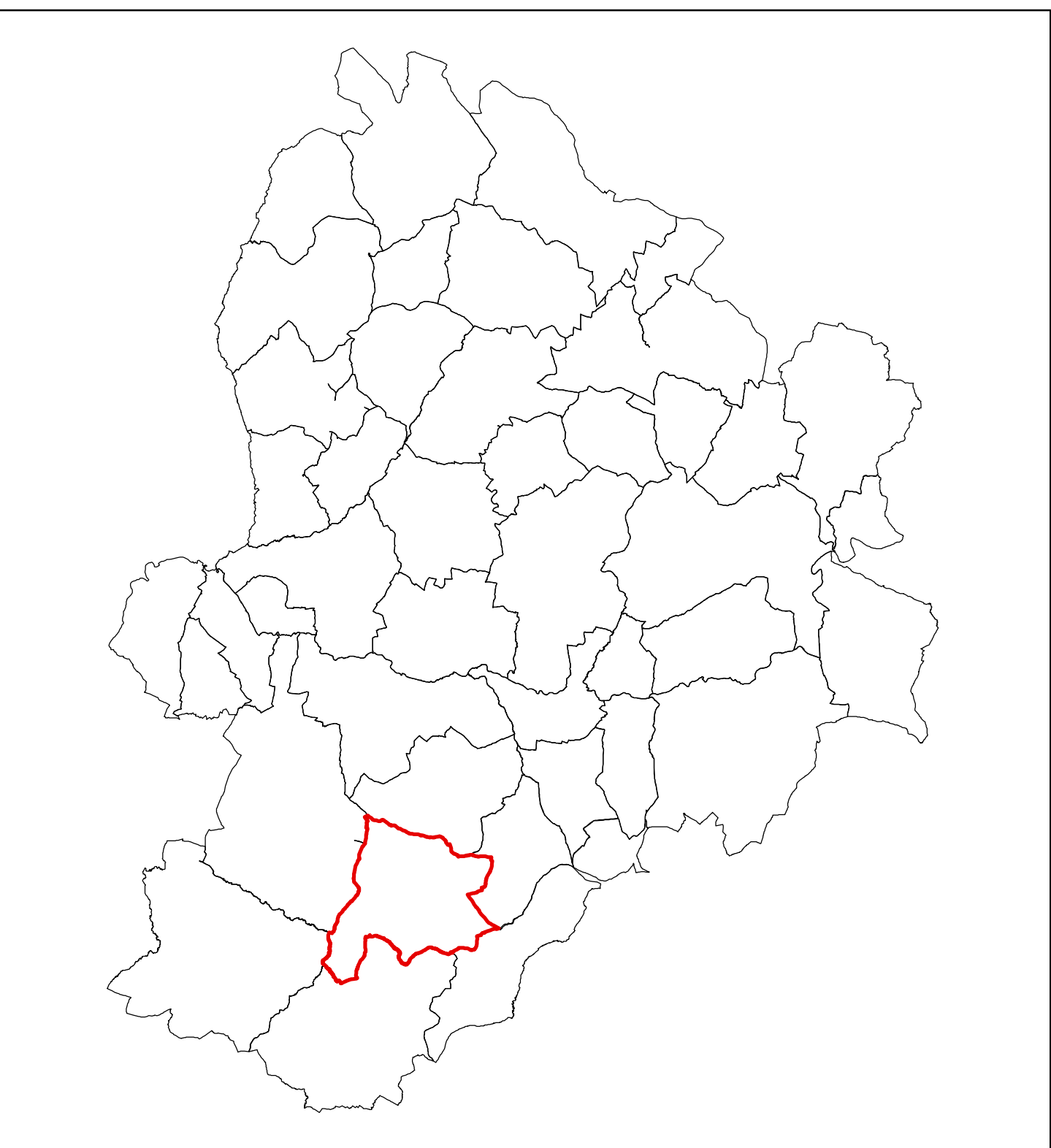


- Zonage**
- Zones urbaines**
- UA: Centre bourg ancien
 - UAm: Centre bourg ancien en ass. autonome
 - UAm: Centre bourg ancien de Montargier
 - UAp: Zone urbaine du centre bourg définie sur le périmètre ZPH de l'IAUP
 - UAp: Secteur de la zone urbaine qui en raison de sa configuration (situe sur un point haut, forte pente) nécessite une réglementation particulière sur les hauteurs de l'habitat
 - UB: Zone urbaine d'extension récente
 - UBs: Zone urbaine d'extension récente en ass. autonome
 - UBs: Secteur subissant des hauteurs de 20m en lien avec l'existant, et correspondant au champ d'application de l'IAUP
 - UBs: Zone urbaine d'extension récente de Montargier
 - UBs: Secteur correspondant au champ d'application de l'IAUP
 - UC: Zone urbaine mixte au tissu bâti existant
 - UCs: Zone urbaine mixte au tissu bâti existant en ass. autonome
 - UCs: Zone urbaine mixte au tissu bâti existant de Montargier
 - UCs: Secteur correspondant au champ d'application de l'IAUP et pouvant contenir des vestiges archéologiques
 - UE: Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêt coll. ou services publics
 - UI: Zone urbaine à vocation de loisirs
 - UI: Zone urbaine à vocation d'activités agricoles et touristiques
 - UI: Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles
 - UIs: Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles en ass. autonome
 - UIs: Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles
- Zones à urbaniser**
- AU: Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
 - AlAu: Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation en ass. autonome
 - AlAu: Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation de Montargier
 - AlAu: Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
 - AlAu: Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- Zones naturelles**
- N: Zone naturelle
 - Ns: Zone naturelle ne présentant des contraintes écologiques
 - Ns: Zone dédiée aux activités économiques isolées
 - Ns: Zone naturelle destinée aux activités de l'aire d'habitat Saint-Aulaye
 - Ns: Zone de carrière
 - Ns: Zone naturelle dédiée aux équipements d'intérêt collectif et services publics
 - Ns: Zone naturelle dédiée à l'activité de carrières équestres
 - Ns: Quartiers isolés
 - Ns: Zone naturelle dédiée aux aménagements légers nécessaires à des activités de loisirs
 - Ns: Zone naturelle dédiée à l'implantation de panneaux photovoltaïques
 - Ns: Zone naturelle destinée aux carrières, équipements touristiques, gîtes
 - Ns: Zone naturelle destinée aux extensions de chantiers d'habitat et gîtes et leurs annexes
 - Ns: Zone naturelle destinée à un parc zoologique sur la commune de La Tour Blanche-Cercles
- Zones agricoles**
- A: Zone agricole
 - Ae: Zone agricole de préservation des contraintes écologiques
 - Ae: Zone agricole à enjeux paysagers
- Prescriptions**
- Risque inondation (PPR)
 - Altas des zones inondées - crue décennale
 - Emplacement éolien
 - Éléments naturels identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
 - Secteur soumis à OAP au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU
 - Limites basses à protéger au titre de l'article L.151-23 du CU
 - Contour du patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
 - Statut en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination (L.151-11-2)
- Informations**
- Sup canalisation de gaz
 - Périmètre de protection immédiate de captage, Périmètre de protection rapproché de captage



Pièce 4.B : Règlement graphique - Siorac de Ribérac
Echelle : 1/5000

Septembre 2024



- Zones urbaines**

 - UA : Centre urbain ancien
 - UAa : Centre urbain ancien en ass. autonome
 - UAm : Centre urbain ancien de Montargis
 - Ud : Zone urbaine du centre urbain définie sur le périmètre ZPI de l'IAUP
 - UdA : Secteur de la zone urbaine ou en raison de sa configuration (dué sur un point haut, forte pente) nécessite une réglementation particulière sur les hauteurs
 - UdAB : Zone urbaine à densité réduite
 - UB : Zone urbaine d'extension récente
 - UBa : Zone urbaine d'extension récente en ass. autonome
 - UBm : Secteur autonome des hauteurs de bûle en lien avec l'existant, et correspondant au champ d'application de l'IAUP
 - UBm : Zone urbaine d'extension récente de Montargis
 - UdP : Secteur correspondant au champ d'application de l'IAUP
 - UC : Zone urbaine mûre ou tissu bâti aéré
 - UCa : Zone urbaine mûre ou tissu bâti aéré en ass. autonome
 - UCm : Zone urbaine mûre ou tissu bâti aéré de Montargis
 - UCP : Secteur correspondant au champ d'application de l'IAUP et pouvant contenir des vestiges archéologiques
 - Ud : Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêt local ou services publics
 - U : Zone urbaine à vocation de loisirs
 - Ua : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et tertiaires
 - UAm : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles
 - Uya : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles en ass. autonome
 - UyP : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles

Zones à urbaniser

 - AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
 - AAU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation en ass. autonome
 - AUm : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation de Montargis
 - AUd : Zone à urbaniser à vocation principale d'activité
 - AUP : Zone à urbaniser à vocation principale d'activité

Zones naturelles

 - N : Zone naturelle
 - Naz : Zone naturelle de préservation des continuités écologiques
 - Nd : Zone dédiée aux activités économiques locales
 - Naz : Zone naturelle destinée aux activités de l'axe Seine-Rhône-Saône-Ain
 - Nc : Zone de campagne
 - Nd : Zone naturelle dédiée aux équipements d'intérêt collectifs et services publics
 - Naz : Zone naturelle dédiée à l'activité de centre-équaire
 - Nq : Quartier isolé
 - N : Zone naturelle dédiée aux aménagements légers nécessaires à des activités de loisirs
 - Np : Zone naturelle dédiée à l'implantation de panneaux photovoltaïques
 - Nd : Zone naturelle destinée aux campings, hébergements touristiques, gîtes
 - Np : Zone naturelle destinée aux extensions de chambres d'hôtes et gîtes en annexe
 - Nz : Zone naturelle destinée à un parc zoologique sur le territoire de La Tour Blanche-Certin

Zones agricoles

 - A : Zone agricole
 - Aaz : Zone agricole de préservation des continuités écologiques
 - As : Zone agricole à enjeu paysages

Prescriptions

 - Risque inondation (PPRI)
 - Altaz des zones inondables : crue décennale
 - Emploiement isolé
 - Element naturel désignée au titre de l'article L.151-23 du CU
 - Secteur soumis à OAP au titre de l'article L51-6 et L51-7 du CU
 - Ligneau soumise à protéger au titre de l'article L.151-23 du CU
 - Element du patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU

★ Etablissement en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination (L111-2)

Informations

 - Non : Non soumise à protection
 - Non : Non soumise à protection immédiate de captage, Périmètre de protection rapproché de captage